# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

# Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

# Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

# Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REAULT représenté par Roland GIBERTI.

## Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### ATCS-021-13342/23/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association "Centre Mas-Felipe Delavouët" et paiement de la cotisation 2023

51548

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association « Centre Mas-Felipe Delavouët » a pour objet de contribuer à la conservation et au rayonnement de l'œuvre de Max-Philippe DELAVOUËT, poète et écrivain français d'expression provençale et française, et de faire du Bayle-Vert où il a vécu et travaillé, un lieu de documentation et d'étude destiné à recevoir chercheurs et artistes afin de pérenniser cette tradition d'accueil qui était la sienne.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- d'organiser des réunions, comités, initiatives, actions périodiques et ponctuelles (expositions, colloques, rencontres, etc) ;
- d'exercer de manière générale toutes opérations industrielles, commerciales y compris la vente de biens ou de prestations de service de manière habituelle à titre onéreux ou de prestations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter l'extension et le développement;
- d'exercer toutes les activités et accomplir toutes les opérations tendant à réaliser son objet en France mais aussi, au sein de l'Union Européenne et toute autre partie du monde,
- mener des actions en justice en lien avec son objet.

Cette association est donc une ressource importante et indispensable permettant à la médiathèque intercommunale et plus particulièrement à son service Ressources et Mémoire de bénéficier d'une source d'expertise sur l'un des plus célèbres poètes d'expression provençale de notre temps, d'un partenaire privilégié pour l'organisation d'évènements (expositions, visites, lectures, déambulations, etc), de documents de cette maison d'édition qui édite les inédits ou réédite les écrits du poète ainsi que les périodiques « Cahiers du Bayle-Vert ».

La médiathèque intercommunale Istres-Ouest Provence, est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Elle contribue à la construction et au développement d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Par délibération n° ATCS-013-11675/22/BM du Bureau de la Métropole du 5 mai 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré l'association « Centre Mas-Felipe Delavouët ».

Pour permettre à la médiathèque intercommunale Istres-Ouest Provence de bénéficier des actions mises en œuvre par l'association « Centre Mas-Felipe Delavouët », la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion et souhaite donc adhérer à cette association au titre de l'année 2023.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 50 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

## Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- La délibération n° HN001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole;
- La délibération n° ATCS-013-11675/22/BM du Bureau de la Métropole du 5 mai 2022 portant adhésion de la Métropole à l'association « Centre Mas-Felipe Delavouët ».

#### Ouï le rapport ci-dessus,

#### Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

#### Considérant

 Que pour permettre à la médiathèque intercommunale Istres-Ouest Provence de bénéficier des actions mises en œuvre par l'association « Centre Mas-Felipe Delavouët », la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2023.

#### **Délibère**

#### Article 1:

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association « Centre Mas-Felipe Delavouët » pour l'année 2023 ainsi que le règlement de la cotisation afférente d'un montant de 50 euros.

#### Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget Principal - Chapitre 011 - Nature 6281 - Sous-politique R215 - service gestionnaire MEDIA - Fonction 313.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme, Le Vice-Président Délégué, Culture et équipements culturels

**Daniel GAGNON**